

Avant la réforme :
Licence (Bac+3)

PE1 : préparation au concours (bac+4)

- facultative
- année d'étude dans un IUFM
- sensibilisation au métier (stage d'observation)



PE2 : pour les titulaires du concours (Bac+5)

- année de formation rémunérée
- stage de fonctionnaire stagiaire
- formation professionnelle



Titularisation par l'I.A.,
après validation de l'IUFM (Bac+5)

Après la réforme :
Licence (Bac+3)

Master 1 (bac+4) :

- Stage de pratique accompagnée et d'observation



Master 2 (bac+5) :

Septembre : 1^{ère} étape du CRPE
Les écrits

- Proposition de stages optionnels
 - non obligatoires
 - situés avant le concours
 - pour une durée de 4 semaines
- Stages d'observation dans la classe d'un enseignant titulaire
- Stages en responsabilité, seul face à une classe

Juin : 2^{ème} étape du CRPE
Les oraux

Si validation du master + obtention du concours (réussite aux oraux)



Année de stagiairisation (Bac+6)

- 24 semaines face à une classe
- 12 semaines de formation théorique



Titularisation par l'I.A.

Pendant ce temps il ne faut pas oublier de travailler sur son master!